

ANNEXE 1 : PRECAUTIONS D'HYGIENE OBLIGATOIRES

Lors de l'opération de tatouage :

- La zone cutanée ou muqueuse sur laquelle le tatouage va être effectué doit être propre, sans lésion. Elle doit être nettoyée et désinfectée.
- Le port de gants à usage unique est obligatoire pour effectuer le tatouage. Les gants, de préférence stériles, doivent porter la marque « CE » des dispositifs médicaux.
- Le changement de gants s'impose entre deux clients et après tout geste contaminant en cours d'intervention.
- Le lavage des mains s'impose avec un produit désinfectant avant d'enfiler les gants et avec du savon après les avoir retirés.

Le matériel :

- Le matériel pénétrant la barrière cutanée ou entrant en contact avec la peau ou la muqueuse du client doit être à usage unique et stérile. Si le conditionnement à usage unique n'est pas disponible sur le marché, il doit être stérilisé.
- Les supports directs du matériel susvisé sont à usage unique ou stérilisés.
- Les équipements qui n'entrent pas en contact avec la peau ou la muqueuse ni avec le matériel entrant en contact avec la peau et la muqueuse du client doivent être nettoyés avec un produit détergent -désinfectant adapté, au moins une fois par jour et après toute souillure par un produit biologique.

Décontamination du matériel :

- La décontamination du matériel doit se faire immédiatement après le tatouage et avant tout nettoyage, en trempant le matériel dans une solution détergente désinfectante. Veillez à respecter la dilution et le temps de trempage recommandés par le fabricant. Changer le bain de trempage au minimum 1 fois par jour.
- Ne jamais laisser sécher les instruments souillés.
- Rincer à l'eau du robinet après le temps de trempage.
- Nettoyer le bac de trempage une fois par jour au minimum.

Nettoyage du matériel :

- Le nettoyage doit se faire de préférence dans un laveur automatique pour instruments (désinfection thermique). Si le nettoyage est manuel, il doit se faire au moyen d'une brosse souple et de la solution détergente-désinfectante qui a servi au trempage. Il peut être complété par un traitement aux ultra-sons dans un bain de solution détergente-désinfectante compatible avec les ultra-sons.
- Rincer à l'eau abondamment le matériel et sécher le matériel après nettoyage avec un tissu en coton propre qui ne peluche pas.

Conditionnement du matériel pour la stérilisation:

- Le matériel sec est conditionné dans un sachet pelable spécifique au procédé de stérilisation. Si l'instrument est démontable il doit être conditionné démonté, sinon ouvert. Il faut mettre un seul instrument par sachet.
- Souder le sachet avec une soudeuse.

Stérilisation du matériel :

- La stérilisation recommandée est le procédé utilisant la vapeur d'eau saturée à une température de 134°C pendant 18 minutes et à une pression de 3 bars dans un autoclave (les petits stérilisateur à vapeur d'eau doivent porter le marquage CE et être conforme à la norme NF EN 13060 "Petits stérilisateur à vapeur").
- Les instruments conditionnés devront être placés dans l'autoclave sans les serrer.
- A l'ouverture du stérilisateur si les sachets ou les instruments sont humides il faut recommencer le conditionnement et la stérilisation.
- Les instruments stérilisés doivent être rangés dans un endroit propre et sec à l'abri du soleil.
- La désinfection de haut niveau du matériel thermo-sensible : elle se fait par trempage du matériel dans un produit désinfectant en respectant la dilution et la durée de trempage indiquées par le fabricant.

Produits utilisés pour le tatouage.

- Le tatoueur s'engage à utiliser des encres présentant toutes les garanties de sécurité pour la santé.
- Les produits de nettoyage et de désinfection doivent répondre aux normes en vigueur. Les dilutions et précautions d'emploi de ces produits doivent être respectées.

Nettoyage du local et du mobilier :

- Le local doit être nettoyé au minimum une fois par jour avec un détergent-désinfectant.
- Commencer par la zone la plus propre et finir par la zone la plus sale.

CONCERNANT LE TATOUAGE TRADITIONNEL

Les outils nécessaires à la réalisation d'un tatouage traditionnel sont à usage strictement individuel.

Les matériaux utilisés pour la fabrication de ces outils sont incompatibles avec une stérilisation, soit un usage multiple sans risques de transmission bactérienne ou virale.

Il conviendra, au mieux, comme la coutume l'exige, d'offrir ses outils utilisés au tatoué.